

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
Recrute un maître de conférences associés (160h) pour le
semestre de printemps 2020-2021 dans le champ

disciplinaire :

THEORIE ET PRATIQUE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Adresse administrative et géographique de l'affectation

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Contexte et organisation :

L'ENSA-Marseille recrute un.e maître de conférence associé ayant une compétence dans le domaine de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine, et ce, par une activité professionnelle, (réalisations, publications, conférences, etc.).

Avec ce poste de Maître de conférences associé en TPCAU l'ENSA-Marseille souhaite remplacer un enseignant chercheur pour l'enseignement de la pratique du projet architectural en licence et en master. Elle souhaite développer la réflexion sur les thématiques, méthodes et dynamiques propres à la conception architecturale, urbaine et paysagère mises en place au sein de l'école et dans la perspective de l'Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT).

Dans sa proposition pédagogique qu'il.elle doit rendre dans le cadre de sa candidature, le.la candidat.e devra expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques engagées dans sa pratique professionnelle et éventuellement ses recherches au regard de la discipline TPCAU et donc du projet, ainsi qu'au regard de celles développées dans le Domaines d'Etudes qu'il intégrera (DE4- Bien Vivre : voir sur notre site internet : <https://www.marseille.archi.fr/enseignements/master/>)

Ses missions sont notamment les suivantes :

Définir et assurer un projet

- Pédagogique :

Le.la candidat.e devra enseigner dans les cycles de licence et master.

En licence, l'enseignant(e), en fonction de ses compétences sur une thématique en particulier, sera affecté(e) en analyse architecturale et constructive en S4 en licence (48h).

L'objectif de cet enseignement est de mettre en relation les connaissances acquises en cours de construction avec les enjeux du projet architectural.

Cette mise en relation est effectuée à travers un exercice d'analyse architecturale et constructive, abordant les qualités spatiales d'un espace en lien avec ses principes structurels, son enveloppe, les ambiances. Le but est de montrer les liens entre ces différents éléments dans le projet.

Les édifices à analyser sont choisis par l'équipe enseignante pour le caractère remarquable de leur architecture et, plus particulièrement, l'intérêt de la dimension constructive.

La promotion est divisée en 4 groupes de 30 à 40 étudiants encadrés chacun par un binôme d'enseignants des champs STA et TPCAU. Les étudiants travaillent par équipes de 4 sur l'analyse comparée de 2 édifices.

Le semestre est découpé en séquences thématiques d'une durée de 2 à 3 semaines. Chaque séquence se conclut par un rendu spécifique comportant une soutenance orale et la production d'un rapport écrit. Pour des informations sur la licence, vous pouvez consulter le livret de licence :

<https://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2020/11/livret-licence2311.pdf>

En master, l'enseignant(e) devra également inscrire sa proposition pédagogique dans le domaine d'étude de master DE4 « Soutenabilité et hospitalité : Bien Vivre » en prenant en charge le studio de projet P3 « Être en ville, co-fabrication, de l'habitat à l'urbain » au printemps pour 90 h au sein d'une équipe enseignante et en coordonnant cet enseignement et le TD exploratoire afférent. Il/elle participera également à hauteur de 22 h - en interaction avec d'autres disciplines - au TD exploratoire

Le domaine d'études DE4 pose la question de la participation des savoirs de l'architecture à la réduction de l'empreinte écologique, à la fabrique d'une ville, d'une architecture résilientes et conviviales dans un contexte post-croissance. Le DE4 propose des méthodes et stratégies de projet fondées sur l'expérimentation et le travail interdisciplinaire, ouvrant à de nouvelles missions de l'architecte.

<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/master/>

<https://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2021/06/DE4-210526-Livret-BienVivre-Automne-2021.pdf>

Le Studio « Être en ville, co-fabrication, de l'habitat à l'urbain » aborde plus précisément la fabrique collective de la ville en y intégrant des populations exclues des décisions : femmes, enfants, étrangers, sans-domicile, habitants des quartiers populaires... La pédagogie met en valeur l'immersion de l'étudiant(e) dans un territoire, en lien étroit avec ses acteurs, associations et collectifs d'habitants questionnant ainsi le rôle de l'architecte dans cette œuvre collective qu'est la ville. Une attention plus particulière est portée cette année à la question du mal-logement et de l'éco-réhabilitation du bâti ancien. Ce studio concerne des étudiants de master 1 et master 2 dont des PFE.

Le TD exploratoire porte sur les processus de co-fabrication du projet en immersion dans un contexte existant de mobilisation habitante (collectifs, associations)

L'enseignant(e) fera une proposition en relation avec ces thématiques et sa pratique. Il aura nécessairement une expérience professionnelle et d'enseignement dans le domaine des pratiques alternatives de projet dans un contexte de précarité et une bonne connaissance du contexte local

Autres tâches :

Il/elle sera directeur.e de stages de licence et de master, des étudiants. Il/elle sera sollicité.e pour encadrer des rapports d'étude de 4 à 6 étudiants de licence. Il/elle participera aux jurys de licence, master et HMONP, ainsi qu'à toute réunion, séminaire pédagogique ou groupe de travail monté par les enseignants ou les instances ou la direction de l'école.

Il/elle s'impliquera dans la vie de l'école et pourra participer au rayonnement de l'école et au développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux. Il/elle pourra participer à la valorisation et la diffusion des travaux de l'école.

Charges horaires d'enseignement et de recherche :

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture associé est identique aux MCF titulaires, il est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation

et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires. L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école sur le site de l'école

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Le projet étant placé dans les études d'architecture au cœur de l'enseignement, une organisation forte et cohérente a été mise en place à l'école de Marseille (33 enseignants TPCAU sur les 65 dont 3 professeurs et 11 associés à la rentrée 2021-2022).

En 1^{er} cycle, l'enseignement du projet est organisé sous forme de studios semestriels (648 heures d'enseignement sur 2200 heures, soit 30 % du nombre d'heures total). A ces studios sont rattachés des travaux dirigés pluridisciplinaires de 16h.

En 2^e cycle, l'enseignement du projet structure avec les enseignements de séminaire l'activité des quatre domaines d'études (480 heures, soit 40 % des 1200 heures).

En 1^{er} cycle, une équipe pédagogique est responsable de l'enseignement du projet par semestre et encadre toute la promotion. Elle est organisée en studios travaillant sur la base d'une thématique commune affichée dans le programme. Par ailleurs, outre les travaux dirigés pluridisciplinaires la collégialité a été renforcée avec les autres domaines d'enseignement. Ainsi, l'enseignement d'analyse architecturale et urbaine est partagé au 2^e semestre pour une journée par semaine avec les 3 autres groupes de disciplines : Représentation en 1^{ère} année, Construction en 2^{ème}, Ville et Territoires et Société en 3^{ème} année.

Le 2^e cycle est structuré en quatre domaines d'études prenant en charge studios séminaires et cours. Le domaine d'études est un lieu de débat ; son espace de travail privilégié est le territoire méditerranéen. Il doit conduire l'étudiant à une pensée et une démarche autonome mesurée au travers de la production du PFE et du mémoire. Le domaine d'études doit également préparer l'étudiant à la démarche de recherche, ceci en lien avec un ou plusieurs laboratoires de recherche de l'école. A la fin de chaque semestre, les studios de projet organisent des jurys de correction communs auxquels peuvent être conviées des personnalités extérieures à l'école. Le domaine d'études valorise sa production pédagogique et de recherche par des expositions, débats et éditions.

Liaisons hiérarchiques :

Directeur de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

Profil de l'enseignant recherché

Architecte, urbaniste

Une solide expérience dans le domaine du projet architectural est souhaitée

Une expérience antérieure dans l'enseignement est vivement souhaitée.

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

- Solides expériences et compétences relatives aux missions d'enseignement du projet.

- Témoigner d'une activité de praticien confirmée montrant un engagement dans une pensée réflexive liant pratique architecturale, théorie et recherche.

- Capacité à s'intégrer dans une équipe d'enseignants-praticiens et d'enseignants-chercheurs portant le projet pédagogique et scientifique de l'école

- Développer l'interdisciplinarité dans les activités pédagogiques de l'école.

- Développer des partenariats autour de thématiques et problématiques contemporaines de projet.

Une activité de recherche (au sein d'une agence d'architecture ou autres) sera appréciée

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs)

- être titulaire du diplôme d'architecte avec une vraie culture constructive, diplômes universitaires souhaités
- justifier obligatoirement d'une solide expérience professionnelle, hors enseignement, de praticien en matière de réalisations architecturales de 3 ans au minimum, en particulier dans le domaine de la maîtrise d'œuvre, dans les 5 années qui précèdent le premier janvier du recrutement
- avoir acquis une expérience d'enseignement universitaire ou en école de l'architecture de plusieurs années en France voire à l'étranger dans les 2 cycles et en ayant développé une capacité d'enseignement pratique et théorique du projet. Une expérience au sein d'une formation continue serait appréciée.
- être doté d'une capacité à s'intégrer dans une équipe et à animer des synergies pluridisciplinaires
- avoir obligatoirement un emploi principal

Nature et durée des contrats :

- Contrat d'agent contractuel de du ministère de la culture (poste de maitre de conférences associés)
- Ce contrat est limité à 6 mois (non renouvelable) à 100 % DU 1/3/2022 au 31/8/2022
- Base de la rémunération brute mensuelle : 2150€ brut (hors prélèvement à la source)

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité de l'enseignement du projet et de la théorie dans les écoles d'architecture développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir ses expériences professionnelles d'architecte, ses références (diplômes, publications, enseignement, recherche), ses réalisations et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une attestation d'activité principale (hors enseignement)
- Une copie de la carte nationale d'identité

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09,

avant le vendredi 7 janvier à 18 heures

à direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention « recrutement d'un MCFAssocié – DE4-TPCAU ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés et prévenu au plus tard jeudi 13 janvier s'ils sont auditionnés

Lundi 17 janvier 2022 à partir de 9h30 sur le site de Luminy

Modalités de recrutement :

- Première phase : recevabilité administrative, assurée par l'ENSA-Marseille, réserve de remplir les conditions du décret n°2018-107 précité.

- Deuxième phase : les candidatures recevables administrativement seront examinées par un jury dédié de l'ENSA-Marseille qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.

La rentrée universitaire du semestre de printemps débute le 15 février 2022

Qui contacter ? :

Hélène Corset-Maillard directrice : helene.corset-maillard@marseille.archi.fr

Carole Lenoble : carole.lenoble@marseille.archi.fr